



FORMATION EN PRÉSENTIEL

DIRIGEANT D'ENTREPRISE - ENGAGER UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION

Dernière mise à jour le 09/03/2023.

OBJECTIF

Améliorer la capacité du dirigeant à développer l'autonomie de l'entreprise en matière de prévention, notamment :

- en intégrant la gestion de la santé et de la sécurité au travail dans tous les projets d'entreprise ;
- en favorisant une approche pluridisciplinaire ;
- en l'incitant à faire de l'identification et de l'évaluation des risques un élément majeur de la politique santé et sécurité au travail ;
- en définissant une politique de prévention réaliste, partagée et accompagnée des moyens nécessaires à sa mise en œuvre ;
- en lui proposant la mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Initier et développer une démarche de prévention des risques professionnels dans son entreprise ou son établissement.
- Manager la santé et sécurité au travail de son entreprise ou de son établissement.

PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeant d'entreprise.

MODALITÉS D'ACCÈS

30 jours

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Réaliser la formation des bases en prévention au préalable est conseillé. Alternance de théorie et de pratique

Tarif	300 € NET par participant 1000 € NET par groupe
Réf.	PRE-DIR-I
Contact	0950412583 contact@fipsformation.fr www.fipsformation.fr

PRÉ-REQUIS

- Dirigeant souhaitant initier une démarche de prévention.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible au PSH

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

En centre de formation ou en entreprise.

 Niveau Autres formations professionnelles continues	 Modalité Présentiel	 Effectif par session 4 mini > 10 maxi	 Durée 7 heures / 1 jour(s)
---	---	--	--



PROGRAMME

Alternance de théorie et de pratique. Exposé et travaux de sous-groupe.

Module 1 - Les enjeux :

- Connaître les principes de la prévention et ses enjeux.
- Mesurer les coûts directs et indirects liés aux incidents et les conséquences sur la performance de l'établissement.
- Connaître le cadre réglementaire et le cadre normatif de sa branche professionnelle.
- Identifier les indicateurs à utiliser et les bonnes pratiques.

Module 2 - La démarche de prévention :

- Comprendre la démarche de prévention à posteriori : l'analyse des accidents.
- Comprendre la démarche de prévention à priori : l'évaluation des risques.
- Comprendre l'approche disciplinaire et participative.
- Comprendre la finalité de ces démarches : le plan d'actions.

Module 3 - Le pilotage de la démarche de prévention :

- Afficher l'engagement de son établissement dans la démarche de prévention.
- Identifier les ressources internes et externes pour mener à bien la démarche.
- Décliner les objectifs à atteindre, les moyens nécessaires et identifier les priorités.
- Évaluer la démarche mise en œuvre.

LES PLUS

Formation permettant de manager la santé et la sécurité.

INTERVENANT(S)

Formateur de formateur certifié par
l'assurance maladie.

ÉVALUATION

Validation des acquis en contrôle continu

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de formation validant les acquis